

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-52 ANNULATION EXCEPTIONNELLE DE COTISATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE-TARENTOISE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine rappelle les tarifs de l'École de Musique de Haute-Tarentaise votés lors du Conseil Communautaire du 25 Mars 2019 :

TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020								
QF= Quotien Familial q = quotient								
Parcours	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Hors CCHT	
	<600	600 ≤ q < 800	800 ≤ q < 1000	1000 ≤ q ≤ 1200	1200 ≤ 1400	q > 1400		
Éveil Musical	34 €	82 €	126 €	149 €	152 €	155 €	188 €	
Cycle I								
Cycle II Hors cycle	67 €	179 €	336 €	393 €	438 €	447 €	488 €	
Musique actuelle								
CYCLE II BEM	77 €	193 €	405 €	465 €	507 €	517 €	556 €	
CHAM Étudiant	77 €	193 €	405 €	465 €	507 €	517 €	556 €	
Troisième Cycle Amateur - CEM	102 €	293 €	450 €	507 €	540 €	561 €	605 €	
Pratique collective Formation musicale	35 €	40 €	57 €	67 €	77 €	79 €	93 €	
Location d'instrument	140 €							180 €
Pratique d'un second Instrument	57 €	122 €	224 €	239 €	293 €	298 €	346 €	
Adultes (cours individuels si places disponibles)	549 €							654 €
Adultes (orchestre d'apprentissage « vent »)	300 €							
Adultes (cours collectifs par 4, guitare d'accompagnement)								
Chorale pour les Adultes	79 €							

La situation actuelle due à la crise sanitaire a obligé l'École de Musique de Haute-Tarentaise à prendre des mesures exceptionnelles dans l'organisation des cours dispensés à ses usagers. Pour satisfaire la continuité pédagogique pour une grande majorité des élèves, l'École de Musique de Haute-Tarentaise à assurer les cours en Visio.

Cependant conformément au Décret n° 2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les cours suivants n'ont pu être assurés dans leur totalité ou que partiellement.

Les disciplines et publics concernés sont :

- La pratique collective adulte,
- L'éveil musical,
- La pratique collective des élèves mineurs.

Il est donc exceptionnellement demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les taux de remboursement mentionnés ci-dessous pour les périodes impactées par cette pandémie pour les publics concernés.

Nature du public	Effectif concerné	Montant total des cotisations	Taux de remboursement recommandé	Montant remboursé
Adultes qui n'ont pas eu de cours depuis le mois de novembre	21	3 341 €	80%	2 672,80 €
Enfants qui ne faisaient que la chorale	17	1 127 €	80%	901,60 €
Eveil musical avec 2 mois sans cours	46	5 825 €	20%	1 165,00 €
Pratiques collectives (basculément distanciel)	76	27 923 €	15%	4 188,45 €
TOTAL	160	38 216 €		8 927,85 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux de remboursements mentionnés pour les publics impactés. Ces derniers modifient le tableau relatif à la tarification votée.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



(Handwritten signature in blue ink)